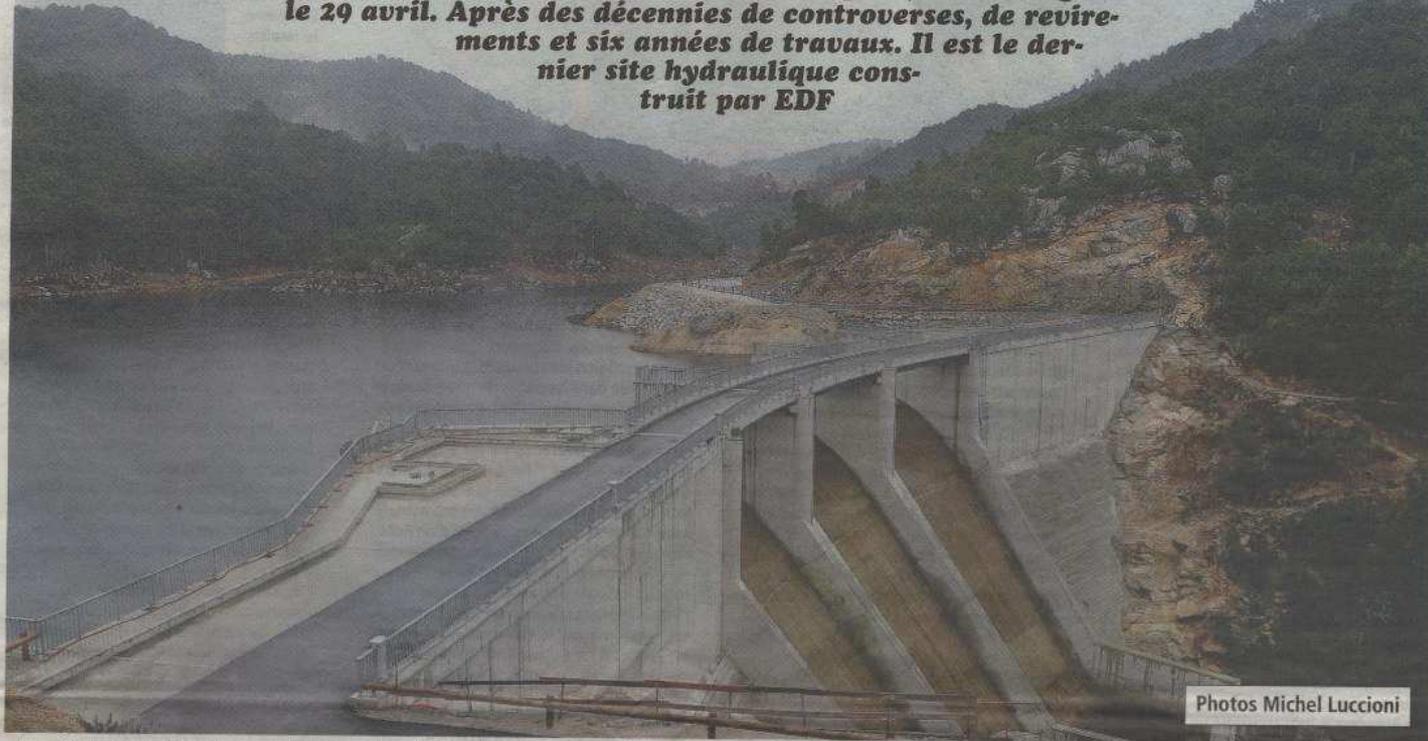


# Le Rizzanese

**L'ouvrage, réalisé sur les communes de Sorbollano, de Levie, de Sainte-Lucie-de-Tallano et d'Altagène, sera inauguré le 29 avril. Après des décennies de controverses, de revirements et six années de travaux. Il est le dernier site hydraulique construit par EDF**



Photos Michel Luccioni

Le barrage du Rizzanese : de quoi fournir en courant électrique la population d'Ajaccio ou de Bastia.



**L**e dernier pas est franchi. Lundi 29 avril, le barrage du Rizzanese, sur les communes de Sorbollano, de Levie, de Sainte-Lucie-de-Tallano et d'Altagène, sera inauguré et deviendra une réalité officielle. L'événement consacrera une succession de fins. Celle d'un chantier lancé en mars 2007, puis celle d'une stratégie hydroélectrique nationale. EDF ne construira plus de grands barrages à travers la France. Les décennies d'atermolements et de débats au plan local sont elles aussi passées.

Le Rizzanese trouve, en effet son point de départ par petites touches, au gré de rythmes inattendus, d'oppositions associatives, de décisions du Conseil d'État et de décrets. Les premières perspectives sont tracées dans les années 1930. Elles demeureront floues. La retenue d'eau est une idée prise à la légère. Elle tombe au bien mauvais moment. La France - et la Corse - ont d'autres gros dossiers à traiter tandis que l'on reçoit avec enthousiasme l'avènement du Front Populaire et que l'Europe bruisse de rumeurs fascistes. La question du barrage dans le sud de l'île ressurgira dans les années 1970. La crise pétrolière fait rage et les pays industrialisés chassent volontiers le « gaspi ». La fascination pour l'or noir décroît par nécessité et on se prend de passion pour d'autres ressources naturelles. Avec en toile de fond une aspiration à davantage d'indépendance énergétique.

Les interrogations son nombreuses. Mais on n'ose pas de nouvel ordre, du moins à l'échelon local. La pression monte d'un cran dans les années 1990. Le projet du Rizzanese commence à prendre de l'ampleur dans le discours d'EDF et dans celui des représentants de l'État dans l'île. L'électricien ose une réflexion approfondie. Le processus se solde par des études techniques et des études d'impact. Le dossier avance. En 1996, les analyses effectuées sur le terrain servent de support à une demande de concession. En 1999, le Rizzanese entre dans le champ de l'enquête publique. Dans la foulée son utilité est attestée par le préfet. La construction du barrage ne relève ni de la fantaisie, ni de l'illusion. Elle comporte pour l'île une série de paramètres essentiels. Avis favorable. Le sentiment est loin d'être général.

## « Que le projet soit suspendu » !

L'ouvrage pose problème et crée de vives tensions environnementales et administratives dans les communes concernées et au-delà. Les craintes émanent, entre autres, de l'association de défense du Rizzanese et de son environnement (l'Adre), de l'association Macrostigma, de l'association des Riverains du Rizzanese, de l'association Aqua Vita, comme du Poulpe. L'association nationale

### Une capacité de 1 300 000 m3

Le Rizzanese - avec un barrage de 40,5 mètres de haut, une ligne de crête de 140 mètres, et une capacité totale de 1 300 000 m3 - correspond à une puissance électrique installée de 55 MW. Ce qui permet de satisfaire, en période de pointe, la demande en électricité de 60 000 clients ; l'équivalent d'une ville comme Ajaccio ou Bastia. La centrale électrique du Rizzanese est prévue pour produire 80 GWh chaque année. Résultat : une consommation de fioul réduite de 20 000 tonnes par an, et par conséquent 60 000 tonnes de CO2 de moins dans l'atmosphère.

Entre 2009 et 2012, les énergies renouvelables ont produit 23 % de l'électricité consommée dans l'île. 90 % de la ressource est hydraulique. En plus du Rizzanese, trois autres barrages turbinent : Tolla, Sampolo et Calacuccia. Le mode de gestion du site s'ajuste aux saisons. L'hiver, il convient de donner la priorité à l'électricité. L'été, en revanche, l'eau stockée dans la retenue servira, pour l'essentiel, à l'Office d'équipement hydraulique de la Corse. L'irrigation des terres agricoles devient alors une préoccupation majeure.



# prêt à turbiner

pour la protection des eaux et des rivières, la société rassemblement international pour la promotion d'hydrospeed, Mountain Wilderness, ou encore WWF se rallient à la cause. Les kayakistes de toute l'Europe adhèrent à la démarche. La mobilisation vise un seul but, « que le projet soit suspendu ».

Dans cette conjoncture, le Rizzanese s'assimile « au barrage de la honte ». Il ferait payer un prix fort au territoire. Ses détracteurs invoquent « des dégâts irréversibles causés au site, à sa flore et à sa faune protégée dont la tortue cistude et la truite macrostigma ». Mais il y a plus. Les acteurs associatifs s'émeuvent de la présence de failles de nature à fragiliser une construction, par définition à hauts risques. Les ondes de submersion, « les catastrophes du passé » exigent la plus grande attention. Les « antis » se livrent à un décompte des meurtrissures, signalent des périls et évoquent des équilibres rompus. Le phénomène trouvera, selon eux, son illustration au niveau de Propriano.

## Une énergie naturelle et propre

Le barrage pourrait anéantir la plage lorsque le Rizzanese cessera d'accomplir sa tâche millénaire : ramener du sable érodé depuis les plus hautes cimes de l'Incidine. Jusqu'à son embouchure, aussi classée site Natura 2000, par l'entremise de l'Anchusa Crispa. La plante endémique avec la tortue, la truite, avec l'appui de considérations relatives aux documents d'urbanisme de Levie convaincront les juges du tribunal administratif de Bastia, en 2000 et en 2001.

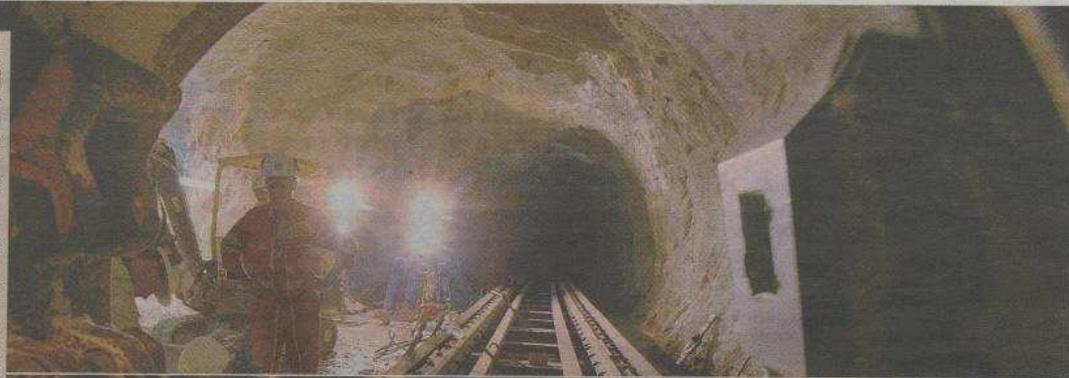
La juridiction annule les décisions du préfet. Le dossier est revu et de nouvelles enquêtes publiques sont organisées. De l'avis de l'Adre et des autres, la formule renvoie à une procédure de plus. Au Conseil d'État de trancher. Les « Sages » auront une autre vision de la loi, de l'aménagement du territoire et de l'avenir énergétique de l'île que les associations et autres collectifs de défense du Rizzanese. « La requête de l'association de défense du Rizzanese et de son environnement et autres est rejetée », stipule le Conseil d'État. Au nom de la légalité. Le 30 octobre 2006, le permis de construire est signé par le préfet Christian Leyrit. Les travaux débutent au printemps 2007. On commence par tracer des voies d'accès et des plateformes, comme autant de repères.

Quelques mois plus tard, les bâtisseurs s'activent sur trois sites distincts, qui sont censés refléter le barrage et la retenue d'eau, la galerie d'amenée d'eau et la centrale. En décembre 2010, le tunnelier a cessé de fonctionner. Il a fait son œuvre 19 mois durant. La galerie d'amenée d'eau jusqu'à la centrale - 5,8 kilomètres de long et 3,5 mètres de diamètre - est inaugurée.

Pour l'occasion, de nombreux élus insulaires ont fait le déplacement Jusqu'à Sainte-Lucie-de-Tallano et à la plaine du Levo. En mai 2012, la première mise en eau est effectuée. En décembre, la production d'électricité débute. Quelques KWh de plus se font sentir sur le réseau. En 2013, le cours des événements s'aligne sur le démarrage des deux turbines, en février et en avril.

L'électricien estime disposer d'une source d'énergie « naturelle, propre, renouvelable, rapidement disponible, non productrice de gaz à effet de serre. »

**Véronique EMMANUELLI**  
vemmanuelli@nicematin.fr



## Le crapaud sous surveillance

Le modèle est celui de l'environnement préservé affirme l'électricien. Pour garder ce cap, EDF Corse a mis sur la vigilance absolue. À titre d'exemple, « toutes les sources à proximité de l'ouvrage ont été répertoriées et étudiées durant toute la durée des travaux », précise-t-on. Un programme de surveillance appliqué à l'écosystème aquatique a guidé la démarche et du même coup permis de « vérifier la bonne santé du milieu ». Les actions englobent la totalité des espèces protégées dont le mélinet à petites fleurs et le discoglose corse - une sorte de crapaud. Aucun olivier ne périra par le barrage. « En plus du dispositif de préservation du couvert végétal, nous avons proposé aux anciens propriétaires de replanter leurs oliviers sur des parcelles voisines. L'enjeu était de valoriser ces arbres parfois centenaires », explique-t-on.

Pour maintenir « la qualité des eaux » et les équilibres ambiants, le scénario s'est orienté vers « le tronçon court circuité. » À ce niveau, entre le barrage et la centrale, EDF a pris le parti de composer avec « le débit naturel des deux ruisseaux du bassin versant et de restituer un volume d'eau à l'aval immédiat du barrage, soit un débit total de plusieurs m<sup>3</sup>/s. » Le système est, pour partie, régulé depuis un bassin de démodulation. Les sédiments poursuivent également leur chemin jusqu'à la mer. Leur voie sera celle d'une « vanne de transit sédimentaire ». De l'amont vers l'aval.

Entre la nature et les installations, il y aura le moins de ligne de fracture possible. Ainsi, une partie de la conduite d'eau est enfouie, une autre est peinte aux couleurs du couvert végétal. Les zones valonnées et reculées ont servi de dépôt avant d'être revégétalisées. Le patrimoine, en l'occurrence la chapelle romane Saint-Jean-Baptiste de Poggio-di-Tallà, a tiré profit de l'opération. « Avec l'accord des services de l'État en charge de la valorisation du patrimoine et de la commune, nous avons décidé d'aménager ses abords », commente l'électricien. Pour un barrage respectueux de son milieu naturel.